

DEUXIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n° 293

le 02 février 2015

à 12 heures 42

est né(e) (1) Nïla Lïlou Naya

UBELA ANNU

du sexe féminin

Villeneuve-St-Georges

Val de Marne

reconnu(e) (2)

par le père le 04 février 2015
en notre commune

par (3)

Délivré conforme aux registres, le 04 FEV. 2015

L'officier de l'état civil



MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... [date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun] »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

TROISIÈME ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

le

à heures

est né(e) (1) ...

du sexe

à

reconnu(e) (2)

par (3)

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé(e) le

à

Délivré conforme aux registres, le

L'officier de l'état civil

Sceau

MENTIONS MARGINALES (4)

(1) Prénoms et nom de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter, le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe du..... [date de la déclaration reçue pour le premier enfant commun] »

(2) Préciser s'il y a lieu les date et lieu de la ou des reconnaissances.

(3) Préciser, selon le cas, « par le père » « par la mère » ou « par les père et mère »

(4) Inscrites sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.